

CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION :
Projet de règlement de construction 456-6-U

Aux personnes intéressées par le projet de règlement de construction n° 456-6-U modifiant le règlement de construction n° 456-U.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 novembre 2022, le Conseil a adopté le projet de règlement de construction n° 456-6-U modifiant le règlement 456-U, établissant une concordance avec le règlement n° 508 (2022)-1, et ce, dans le but de déplacer l'article sur l'utilisation de l'emprise de rue lors de chantiers de construction dans le règlement n° 508 (2022)-1 ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 décembre 2022 à 20 h à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;
3. Le projet de règlement de construction n° 456-6-U ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;
4. Les zones concernées par le projet de règlement de construction n° 456-6-U sont toutes les zones du territoire de la ville de Carignan ;
5. Le projet de règlement de construction n° 456-6-U peut être consulté à l'hôtel-de-ville de Carignan situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Carignan, ce 7 novembre 2022

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 7 novembre 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 7 novembre 2022.

Donné à Carignan, ce 7 novembre 2022

Ève Poulin, avocate
Greffière